Saint-Prest environnement

Association loi 1901

Gasville/Oisème

SAINT-PREST, le 27 février 2018.

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la Transition
Ecologique et Solidaire

Projet de mise en concession autoroutière des RN154 et RN12

Monsieur le Ministre,

Nous venons d'assister au dernier Comité de Suivi convoqué par Madame la Préfète Sophie BROCAS, ce mercredi 21 février au cours duquel la DREAL a présenté ses conclusions quant aux 2 réserves émises par les Commissaires Enquêteurs.

Celles-ci ont purement et simplement été rejetées pour des motifs qui nous interpellent :

Non respect de la lettre de mission du Président quant aux préoccupations premières de nos citoyens et de nos entreprises, les transports au quotidien en aménageant l'existant.

Réserve n° 1 : Pour faciliter l'accès aux entreprises, une bretelle supplémentaire au nord du département était demandée. Coût estimé à 3,2 M d'euros que les collectivités ne veulent pas financer.

Il s'agit bien d'un besoin au quotidien (qui serait supprimé avec une autoroute)

Réserve n° 2 : Le contournement de Chartres par l'Ouest, arguments peu probants justifiant le rejet, alors qu'en utilisant l'existant, le trafic serait plus fluide et polluerait moins. Il n'est pas prévu d'augmentation de trafic. Ce tracé n'impacterait pas davantage d'habitations.
Le trafic de poids lourds, national et international est l'argument principal retenu. Ce n'est pourtant pas l'objectif !

SAINT-PREST GASVILLE/OISEME ENVIRONNEMENT
18, les Hauts du Château 28300 SAINT-PREST
Tél. 06 86 68 20 62
Site internet www.stprest-environnement.org

Que faisons-nous des riverains du nouveau tracé ? Si la DREAL a repris un tracé proposé dans les années 90, le paysage n'est plus le même.

Nous vous rappelons que nous avons proposé un tracé alternatif, « MOB28 » non concédé, qui répondrait aux besoins de déplacements au quotidien en respectant les terres agricoles (97 ha au lieu de 660 ha)

Il éviterait le report de trafic, notamment pour les déplacements au quotidien des salariés qui ne pourront pas prendre en charge le coût du péage (1 SMIC par an pour Chartres/Dreux), sur les voies de substitution qui ne sont pas adaptées avec des risques d'accidents, alors que la RN 154 actuelle montre, contrairement à ce qu'avancent certains, qu'elle est moins accidentogène que les départementales.

Pour mémoire, je joins à ce courrier notre contribution à l'Enquête publique qui reprend nos nombreux points d'inquiétude.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier en prenant en compte nos craintes de voir notre environnement saccagé, dans des villages où il fait bon vivre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre profond respect.

Martine CARRÉ
Présidente

SAINT-PREST GASVILLE/OISEME ENVIRONNEMENT
18, les Hauts du Château 28300 SAINT-PREST
Tél. 06 86 68 20 62
Site internet www.stprest-environnement.org